



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 08 avril 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Monsieur le **Ministre des Affaires intérieures** au sujet **de l'implantation d'une unité de police locale au sein du commissariat « Museldall »**.

Monsieur le Ministre a récemment annoncé l'extension du projet pilote « Police locale » à la région de la Moselle. Selon les informations disponibles, des agent.e.s seront assigné.e.s aux patrouilles de police locale dans les communes faisant partie du commissariat « Museldall » à partir de juin.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. **Est-ce que la police locale sera présente sur le terrain de toutes les communes couvertes par le commissariat « Museldall » ? Dans la négative, quelles communes seront couvertes ?**
2. **Au-delà du caractère rural évoqué, Monsieur le Ministre peut-il détailler les critères sur base desquels les communes de la région Moselle ont été intégrées au projet pilote de la police locale ?**
3. **Combien de patrouilles de police seront assignées à la police locale « Museldall » et selon quels horaires seront-elles présentes sur le terrain ? Monsieur le Ministre confirme-t-il que les effectifs déployés dans le cadre de cette extension du projet ne sont pas supplémentaires mais redéployés à partir des moyens existants ?**
4. **Quelle évaluation a été faite quant à l'impact du redéploiement sur les autres missions du commissariat régional sud-ouest concerné jusqu'à présent ?**
5. **Monsieur le Ministre peut-il communiquer les statistiques policières les plus récentes disponibles, ventilées par direction régionale?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Meris Sehovic
Député